



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de l'Auxois Morvan

Extrait du registre des délibérations

Comité syndical du 12 novembre 2025 Délibération n° 2025-24

Objet de la délibération : Décision modificative n° 1

Président : Patrick MOLINOZ

Secrétaire de séance : Jean-Marc RIGAUD

Lieu de la réunion : Venarey-Les Laumes

Nombre de membres du Comité Syndical : 47 titulaires (et 47 suppléants)

Nombre de membres présents : 31 présents dont 29 votants (28 votants et 1 pouvoir donné par M. ROBINAT à M. ROIGNOT)

Date de convocation : 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le douze novembre, les Membres du Comité Syndical du PETR du Pays de l'Auxois Morvan, désignés par les Conseils Communautaires, légalement convoqués, se sont réunis salle Clemenceau à Venarey-Les Laumes, sous la présidence de Monsieur Patrick MOLINOZ.

Membres présents : Mathieu CHARTIER, Philippe LUCOTTE, Danielle MATHIOT, Maryse NADALIN, Colette RÉMOND, Dominique BOUISSON, Ahmed KELATI (Montbardois) ; Raphaël VEJUX, Arnault LEMAIRE, Gérard VERDREAU, Michel ROIGNOT (Ouche et Montagne) ; Patrick MOLINOZ, Marie-Christine LENOIR, Florence DELARUE, Gilbert THOREY, Amandine MONARD, Jean-Marc RIGAUD, Guy MONIN, Bernard FRANJOU (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Denis NEAULT, Cyril BRULÉ, Eveline DELOINCE (Pays d'Arnay-Liennais) ; Hervé LOUIS, Annick BAKRY, Jean-Paul QUESTÉ, Jean-François FEVRE (Saulieu) ; Jean-Michel PÉTRÉAU, Martine EAP-DUPIN, Jean-Marie VIRELY, Bernard CLERC, Véronique LAMAS (Terres d'Auxois).

Membres excusés : Alain BECARD, Yves BILBOT, Marc GALZENATI, Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO (Montbardois) ; Patrick SEGUIN, Marc CHEVILLON, Paul ROBINAT, Thierry JEAN, Jean-Paul BOULÈRE, Pascal CHAUVENET (Ouche et Montagne) ; Dominique BONDIVENA (Pays d'Alésia et de la Seine) ; Patrice DORMENIL, Pierre POILLOT, Gérard SAGETAT, Patrick BLIGNY, Francis GUYOT (Pays d'Arnay-Liennais) ; Maryse BOLLENGIER, Françoise GUERRIER, Eric LESNIEWSKA-CHOQUET (Saulieu) ; Catherine SADON, Eric BAULOT, Patricia NORE RENOT, Véronique ILLIG (Terres d'Auxois).

Au cours de l'année 2025, quelques changements sont intervenus concernant les charges de personnel, qui n'ont pas été prévus au budget primitif 2025 :

Une augmentation du taux de la CNRACL de 31,65 % à 34,65 %

Une période de tuilage d'un mois sur le poste d'animateur du patrimoine

Afin de prendre en compte ces dépenses supplémentaires, il est donc proposé de faire le mouvement suivant :

Section Fonctionnement : Dépenses de Fonctionnement

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2025	Proposition DM 1	Nouveau budget 2025
<u>Dépenses de Fonctionnement</u>				
6234	Frais de réception	3 000,00 €	- 2 000,00 €	1 000,00 €
6236	Catalogue et imprimés	53 500,00 €	- 7 000,00 €	46 500,00 €
64131	Rémunération	153 316,00 €	+ 3 200,00 €	156 516,00 €
6453	Cotisation aux caisses de retraite	38 900,00 €	+ 5 800,00 €	44 700,00 €
66112	Intérêt – rattachement des ICNE	0,00 €	+ 400,00 €	+ 400,00 €
6064	Fournitures administratives	3 500,00 €	- 400,00 €	3 100,00 €

Le budget 2025 reste à l'identique en dépenses de fonctionnement à 684 966,00 €.

Section Investissement : Recettes d'investissement

Compte	Intitulé du compte	Budget primitif 2025	Proposition DM 1	Nouveau budget 2025
<u>Recettes d'investissement</u>				
1641	Emprunts en euros	0,00 €	+ 125 000,00 €	+ 125 000,00 €

Le budget 2025 en recettes d'investissement passe de 76 534,35 € à 201 534,35 €. Le budget primitif avait été voté en sur-équilibre de 11 592,35€, il passe en sur-équilibre de 136 592,35 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par

Pour : 29
 Contre : 0
 Abstentions : 0

- 1) Approuve la décision modificative n°1 ;
- 2) Autorise Monsieur le Président à mettre en œuvre et à exécuter le présent budget.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le 28/11/2025

ID : 021-200048544-20251112-2025_24-DE



Pour extrait certifié conforme,



Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
du Pays de l'Auxois Morvan

Ampliation adressée à :

*Monsieur le Préfet de la Région de Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or,
Monsieur le responsable du service de gestion comptable de Venarey-Les Laumes.*